



Conformément à l'article L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous portons à la connaissance de la population que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 25 mars 2014 à 20 heures à la Maison communale.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après :

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil communal
2. Informations générales aux conseillers
3. Conseil communal : Règlement d'ordre intérieur - Approbation
4. Conseil communal : Désignation des délégués dans les différentes intercommunales et associations – ORES Assets - Décision
5. Finances : Taxe communale additionnelle à la taxe régionale sur les pylônes destinés à accueillir des antennes de diffusion pour GSM – Décision
6. Finances : Tarif relatif aux terrains concédés et aux cavurnes, le renouvellement et le réemploi - Décision
7. Finances : Asbl « Centre culturel d'Anderlues » :
 - 1) Comptes annuels exercice 2013 – Approbation
 - 2) Budget exercice 2014 – Approbation
8. Finances : Plan de Cohésion Sociale
 - a) rapport financier 2013 - Approbation
 - b) rapport financier 2013 – article 18 – rattaché à la convention de partenariat avec l'Asbl Vie-ESEM et à la convention de partenariat avec l'ASBL Ceraic - Approbation
9. Cimetières : Règlement sur les cimetières et sépultures – Approbation
10. Bâtiments communaux : Règlement relatif à la location et l'utilisation de la salle du PISQ
 - a) occupation occasionnelle
 - b) occupation annuelleApprobation
11. Plan de cohésion sociale : Modification du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019 - Approbation
12. Conventions : PCS – Conventions de partenariat relatives au Plan de Cohésion Sociale 2014 – 2019 - Approbation
13. Plan de sécurité : Projet de Plan Stratégique de sécurité et de prévention 2014-2017 - Approbation
14. Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière – Réservation d'un emplacement pour personnes handicapées cité Jardin du Fief, face au n° 25 – Décision